



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

Appui à une Gouvernance foncière inclusive pour améliorer la sécurité alimentaire, les moyens de subsistance et la consolidation de la paix, dans l'arrondissement de Méouane, Zone des Niayes

DANS LE CADRE DU SOUTIEN A LA MISE EN ŒUVRE DES DIRECTIVES VOLONTAIRES POUR UNE GOUVERNANCE RESPONSABLE DES REGIMES FONCIERS APPLICABLES AUX TERRES, AUX PECHES ET AUX FORETS DANS LE CONTEXTE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE NATIONALE.



Avril 2021
Ndeye Ngone FALL DIOP
Mamadou FALL
Cherif Sambou Bodian
www.ipar.sn

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
CHAPITRE I : PRESENTATION PROJET ET METHODOLOGIE	5
Mise en contexte	5
Présentation de la phase	5
Rappel méthodologique	7
CHAPITRE II : PORTRAIT DES INTERVENTIONS.	8
I. SENSIBILISATION ET RENFORCEMENT DE CAPACITE SUR LA GESTION FONCIERE	8
II. LES ACQUIS EN MATIERE DE GOUVERNANCE FONCIERE INCLUSIVE	10
A. Processus d'obtention de titres d'affectation	10
B. Une charte intercommunale sur la gouvernance foncière	14
C. L'agro-écologie est un soutien économique à la sécurisation foncière des EAF.	16
D. Une stratégie de mise en œuvre, une approche multi-acteurs	17
RECITS	20
CONCLUSION ET RECOMMANDATION	23
BIBLIOGRAPHIE	23

Sigles et Acronymes.

ANCAR	Agence nationale du conseil agricole et rural
CNCR	Conseil National de Coopération et de Concertation des Ruraux
CONGAD	Conseil des Organisations non gouvernementales d'Appui au Développement
COPIV DV/GF	Comité de Pilotage de la Plateforme Nationale de Gouvernance Foncière
DV	Directives Volontaires
EAF	Exploitations Agricoles Familiales.
ENDA PRONAT	Environnement Développement Action pour la Protection Naturelle des Terroirs.
ENSA	Ecole Nationale Supérieure d'Agriculture
EAF	Exploitations Agricoles Familiales
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Ha	Hectares
IPAR	Initiative Prospective Agricole Rurale
ISRA	Institut Sénégalais de Recherches Agricoles
LoA	Letter of Agreement
MoGIF	Modèle de gouvernance intégré du foncier au niveau local
PADEN	Programme d'Aménagement et de Développement Economique des Niayes
RSE	Responsabilité Sociétale des Entreprises
USAID	Agence des Etats Unis pour le Développement

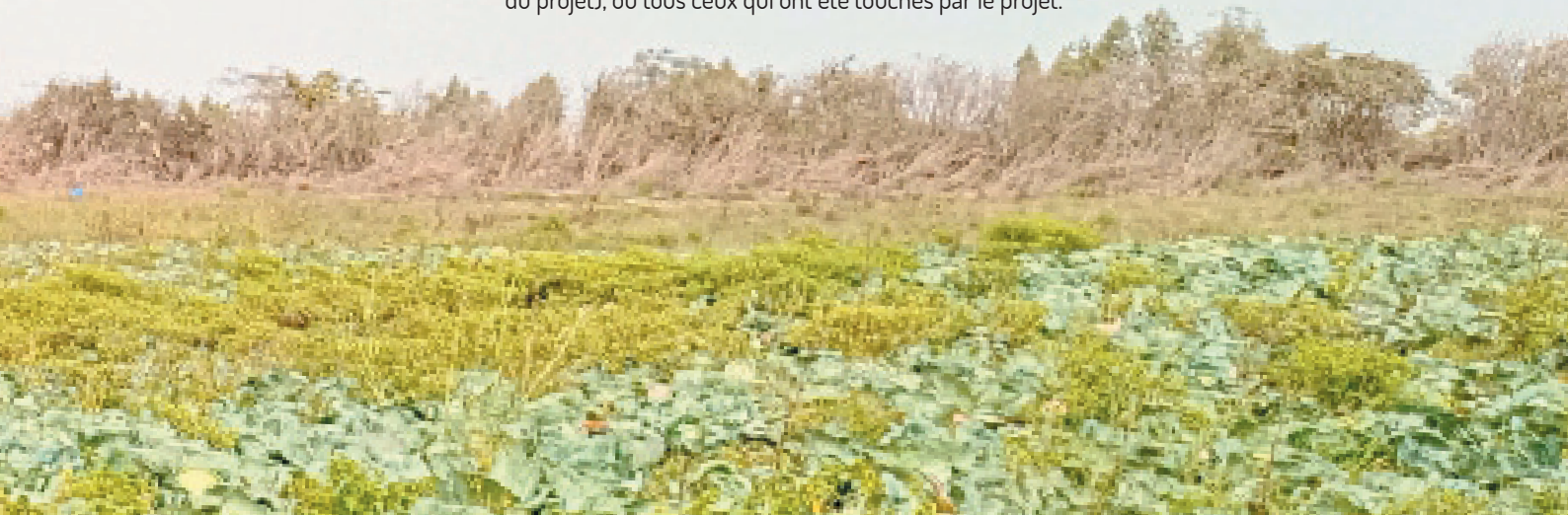
INTRODUCTION

Le projet de Gouvernance foncière inclusive pour améliorer la sécurité alimentaire, les moyens de subsistance et la consolidation de la paix porte une initiative originale, dans la mesure où il envisage de faire face à un ensemble de grands enjeux fonciers auxquels sont confrontées, les communes de l'arrondissement de Méouane. Les partenaires stratégiques ont voulu s'engager dans une démarche de gestion intégrée des ressources foncières, pour donner de la cohérence dans les interventions et promouvoir un développement local coordonné et durable.

Du point de vue méthodologique, ce projet a posé les bases d'une approche de gestion intégrée, exigeant des mutations structurelles, et techniques et associant beaucoup de parties prenantes dont les acteurs institutionnels et ceux de la société civile. Dans sa démarche le projet a misé fortement sur un grand levier d'action pour soutenir l'approche, inspirée des directives volontaires (DV) pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, à savoir le renforcement des capacités de l'ensemble des acteurs, dans un sens très large.

L'enjeu est d'analyser les activités conduites et les expériences qui en découlent. Ces interventions qui sont soutenues par de multiples acteurs sur le terrain seront capitalisées pour permettre de consolider les politiques de gestion locale du foncier et les capacités des acteurs locaux à gérer leurs espaces agricoles de manière cohésive et pertinente. Cette capitalisation doit ainsi servir au premier chef aux bénéficiaires de la démarche, mais aussi aux multiples acteurs institutionnels engagés à leurs côtés pour soutenir l'initiative et la mutation des pratiques nécessaires.

Le processus de capitalisation peut contribuer à la génération d'outils pour un apprentissage collectif pour une meilleure compréhension de la démarche, ainsi qu'à la communication des différentes expériences durant la mise en œuvre. Elle évite également la perte de l'information et des leçons apprises, au moment où l'expérience est terminée ou les personnes concernées ont commencé à travailler sur un autre sujet. Pendant un processus de capitalisation, des efforts sont faits pour compiler le maximum d'informations normalement disponible (comme les documents et rapports d'évaluation), ainsi que les expériences et opinions des personnes concernées par le projet (par exemple, le personnel du projet), ou tous ceux qui ont été touchés par le projet.



CHAPITRE I

PRESENTATION PROJET ET METHODOLOGIE

MISE EN CONTEXTE

La plateforme nationale de dialogue multi-acteurs autour des Directives Volontaires (DV), avec l'appui de la FAO, du MAER et d'IPAR, et le soutien financier de la France, du FIDA, puis de l'Italie a été mise en place en 2014, afin de faciliter l'application des Directives Volontaires, adoptées en mai 2012 pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.

L'objectif de cette plateforme étant d'assurer le dialogue sur la gouvernance foncière (des terres, des forêts et des pêches), l'élaboration de consensus nationaux, la préparation de plans d'actions de mise en œuvre des DV, ainsi que le suivi et l'évaluation.

La plateforme a mis en place un comité de pilotage sur les DV (COFIL) qui a pour mission de faciliter et d'animer le processus de dialogue sur la gouvernance foncière avec comme principal outil de référence les DV.

Depuis 2015, sur financement de la Coopération italienne, la FAO coordonne des actions pour consolider et accompagner les acquis obtenus au Sénégal en matière de dissémination et d'opérationnalisation des DV, à travers une dynamique multi-acteurs regroupant des acteurs publics et privés, la recherche, la société civile ainsi que les organisations paysannes.

Après une première phase de trois (3) ans de mise en œuvre, l'analyse des résultats a conduit à l'orientation des nouveaux efforts du COFIL DV/GF vers : i) la consolidation de la plateforme nationale multi-acteurs sur la gouvernance foncière avec une plus grande ouverture au secteur privé ;ii) la réflexion sur le suivi-évaluation de la gouvernance foncière au Sénégal ; iii)et le développement d'un modèle intégré d'intervention au niveau local sur la gouvernance foncière pour une sécurisation foncière des exploitations agricoles familiales notamment les couches vulnérables (les femmes, les jeunes, les couches défavorisées).





Pour la concrétisation de ces nouvelles options, il a été retenu par les partenaires membres du COFIL DV/GF, d'opérer ensemble, pour une seconde phase, dans une seule zone d'intervention couvrant un nombre réduit de communes (3 à 5 au maximum) contiguës susceptibles d'aller ensemble vers une intercommunalité dans la gouvernance foncière et la gestion des ressources naturelles. C'est en ce sens que le choix a porté sur la zone des Niayes dans l'arrondissement de Méouane (région de Thiès) et plus précisément dans les communes de Darou Khoudoss, Méoaune, Taiba Ndiaye et Mboro.

Ce choix porté sur l'arrondissement de Méouane s'explique par l'importance des enjeux fonciers dans cette zone et l'intérêt soutenu que leur portent déjà l'ensemble des membres du COFIL DV/GF, qu'ils appartiennent à l'Etat ou à la Société civile.

PRESENTATION DE LA PHASE

Pour cette nouvelle phase, allant du 1er juillet 2019 au 30 juin 2021, il s'agit de mener une recherche action sur la problématique de la sécurisation des exploitations agricoles à travers une approche participative, inclusive et systémique associant l'amélioration du cadre de gouvernance locale du foncier et la sécurisation foncière (juridique et économique) des exploitations agricoles familiales.

La recherche va évaluer la complémentarité des outils, procédés et instruments de gouvernance foncière développés par les partenaires du COFIL DV/GF pour une prise en charge optimale des enjeux locaux de la gouvernance foncière. La conduite de cette nouvelle phase a été exécutée suivant un modèle intégré et a été articulée selon les 4 axes de travail que sont :

-  **Le pilotage de la recherche action pour un modèle intégré de la gouvernance foncière locale ;**
-  **L'Appui à l'amélioration du cadre de gouvernance locale du foncier ;**
-  **Le soutien à la sécurisation foncière des exploitations agricoles familiales ;**
-  **La coordination du secrétariat du COFIL DV/GF pour la capitalisation et la communication des résultats ainsi qu'un plaidoyer pour influencer le processus de réforme foncière.**

Objectif du projet

Il vise à soutenir la gouvernance foncière locale et nationale, sous l'égide de la plateforme nationale DV/GF renforcée, par le biais d'approches innovantes de la mise en œuvre des Directives Volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts (DV).

Objectif spécifique

De façon plus spécifique, il est orienté vers l'amélioration de la gouvernance foncière des petits exploitants ruraux en mettant particulièrement l'accent sur les femmes et les jeunes.

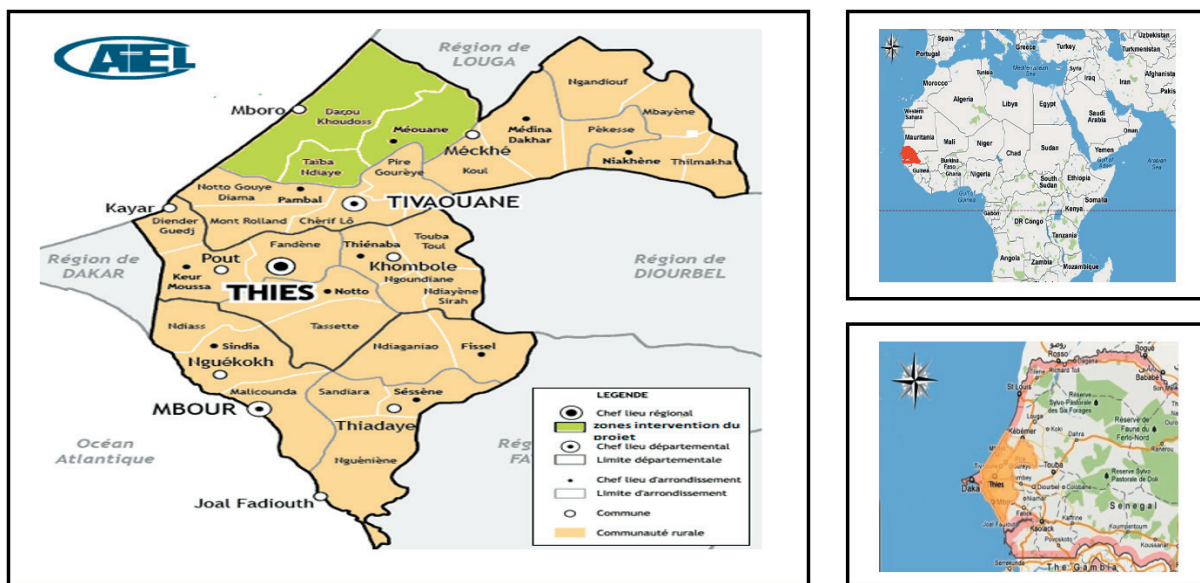
La zone d'intervention

S'appuyant sur les résultats de la recherche du projet Genre et Foncier financé par le CRDI sous l'impulsion de l'IPAR, la phase 2 du projet d'opérationnalisation des Directives Volontaires (DV) de la FAO a choisi la zone des Niayes et cible particulièrement les femmes et les jeunes.

La zone d'intervention du projet est située dans la zone des Niayes, dans le département de Tivaouane et la région de Thiès, dans les quatre communes qui constituent l'arrondissement de Méouane. Une localité du Sénégal située à l'ouest du pays, à 140 km de Dakar via la RN1. C'est le chef-lieu de l'arrondissement de Méouane.

Figure 1 : Arrondissement de Méouane

COUVERTURE GEOGRAPHIQUE PROJET



La particularité écologique de l'Arrondissement de Méouane (zone des Niayes), réside dans son important potentiel dans les productions horticoles, l'élevage et la pêche, d'où son rôle significatif dans l'atteinte de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Sa durabilité reste liée à la préservation de sa vocation agricole. Cette dotation factorielle est actuellement menacée par les spéculations foncières en lien avec l'exploitation minière, l'urbanisation et les activités touristiques.

Ce sentiment d'insécurité au sein des exploitations agricoles familiales de la zone qui tirent leurs revenus des activités agricoles, d'élevage et de pêche justifie cette intervention du projet ainsi que le choix de l'ISRA de réfléchir sur un modèle intégré de gouvernance foncière.

RAPPEL METHODOLOGIQUE

Pourquoi la capitalisation

Avec le travail de capitalisation, l'expérience et le savoir-faire acquis au cours des activités réalisées par les partenaires, membres du COFIL, sont préservés, systématisés, partagés et mis à la disposition à d'autres acteurs partenaires locaux, tout en facilitant la planification de projets futurs.

Ce travail facilitera l'identification des actions spécifiques liées à la dissémination et à l'opérationnalisation des DV, et permettra de disposer données probantes pour soutenir un plaidoyer qui confère un accès plus équitable aux terres et de la protection des populations vulnérables contre une ignorance ou une perte arbitraire de leurs droits foncières, ce qui est phase est les objectifs des DV.

Les Aspects méthodologiques

Le travail de capitalisation a fait un recensement rapide des documents disponibles (fiches d'activités, les rapports d'activités, d'ateliers et de formations). L'analyse de ces données a permis une meilleure compréhension des éléments du projet et de cerner les informations nécessaires à compléter. Elle a aussi facilité les premières ébauches de thématiques à capitaliser et d'autres inputs de base pour la conception des outils de collecte, de traitement des informations.

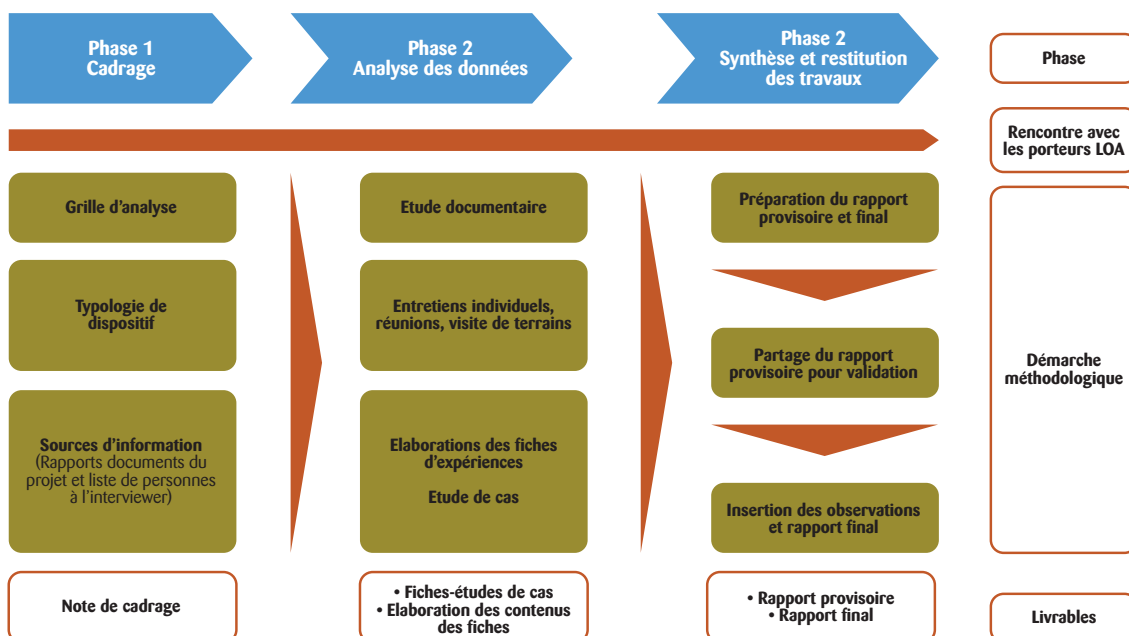
Ces données ont été appuyées et validées grâce aux informations obtenues avec les intervenants et les bénéficiaires du projet. Ces derniers ont été interrogés en utilisant les fiches d'expériences, les entretiens semi structurés et les focus-group. Ces outils s'appliquent sur des questions ouvertes pour faciliter le partage des avis, les perceptions, attentes et expériences, avec des détails riches et importants selon leur point de vue.

Le travail a été organisé en deux temps, une première phase sur la stratégie globale du projet, à travers ses réalisations, ses résultats et les processus mis en œuvre, une phase d'analyse sur les expériences retenues comme étant une action pertinente et partageable avec une approche, technique qui pourrait être reproduite ou adaptée dans d'autres contextes.

Le travail a été organisé comme suit :

- ▶ Une présentation synthétique du projet, de ses résultats et principales réalisations ;
- ▶ Une analyse de la pratique sur la base des critères et des facteurs de réussite ;
- ▶ La description des activités entreprises dans le cadre des initiatives menées ;
- ▶ Les Leçons à tirer et les bonnes pratiques dégagées ;
- ▶ Un exposé des points forts, leurs facteurs de réussite, et leurs faiblesses.

Figure 2 : Processus d'intervention



CHAPITRE II

PORTRAIT DES INTERVENTIONS

La capitalisation a été centrée en particulier sur des aspects considérés comme étant des expériences et leçons pertinentes et qui sont susceptibles d'être enrichis dans la cadre de la mise en œuvre de nouvelles actions de développement. En vue de garder la cohérence et la complémentarité des interventions, recherchées tant au niveau de sa conception qu'au niveau de la mise en œuvre du projet, les résultats de la capitalisation et d'identification de leçons apprises s'articuleront autour des quatre (4) axes d'intervention du projet. Ces interventions qui il faut le rappeler s'inscrivent dans le cadre des directives volontaires (DV) qui constituent une référence en matière de gouvernance responsable des régimes fonciers, autochtones, coutumiers et informels.

Ainsi la présentation des résultats mettra en exergue les éléments probants développés par les porteurs des LOA et la valeur ajoutée de l'approche collaborative qui a contribué à l'atteinte des résultats.

Les efforts menés conjointement par les différentes structures et parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre du projet, ont assuré une large couverture des localités et des populations cibles, et ont pu produire des effets attendus surtout chez les jeunes et les femmes.

I. SENSIBILISATION ET RENFORCEMENT DE CAPACITÉ SUR LA GESTION FONCIÈRE

Le projet a fortement mis sur deux grands leviers stratégiques pour faciliter l'atteinte des objectifs et l'appropriation de l'approche développée : la sensibilisation et le renforcement des capacités des acteurs. Les actions de sensibilisation et de capacitation ont mis en avant les principes des DV que sont la consultation et la participation et ont facilité l'accès des femmes et des jeunes au foncier dans toutes les communes. Ces activités ont été menées de façon transversale au sein du projet et au niveau de tous les axes d'interventions.

Ces éléments ci-dessous font la synthèse du nombre de personnes et les catégories d'acteurs touchées à l'échelle de l'arrondissement. En ce qui concerne la sensibilisation :



2044 personnes

pour les quatre communes dont
345 femmes et **153 ménages**.

touchés par les animateurs fonciers à
travers les causeries familiales.



199 personnes

personnes de différentes catégories
d'acteurs des quatre communes
sensibilisées sur la préservation foncière
des exploitations agricoles familiales.



80 personnes

issues des 04 commissions domaniales, le secrétaire municipal, le représentant du maire, des conseillers municipaux en charge de commissions environnement et agriculture et des animateurs fonciers des communes, sensibilisées sur leurs rôles dans la sécurisation des EF Mission d'information.



53 personnes
dont 18 femmes

des représentants des quatre communes informés sur les processus de mise en œuvre du projet en vue de soutenir la vulgarisation des informations, il s'agit des services déconcentrés de l'Etat (Sous – préfet, le CADEL, le Service Départemental des Eaux et Forêts) – Les Conseillers municipaux – Les collectifs des chefs de village – Les représentants des organisations de la société civile locale (femmes, jeunes, éleveurs, etc.)

Pour la formation :



194 élus et secrétaires municipaux
des communes dont

76 femmes

ont été capacités sur le Cadre légal du foncier, le Code Minier, sur les mécanismes participatifs de gouvernance foncière locale, la RSE et le Contenu local



20 animateurs fonciers du CNCR
et **78 acteurs locaux** dont

25 femmes

des quatre communes formés sur la gouvernance foncière et les Directives Volontaires



188 acteurs

ont participé au processus d'élaboration des outils de gestion foncière équitable dans les quatre communes



08 enquêteurs locaux

formés sur l'outil multidimensionnel de la FAO pour la caractérisation de la transition agro écologique (TAE).

Une importante couverture médiatique à travers les radios communautaires a été aussi mise en œuvre, ce qui a fortement contribué à la sensibilisation d'un grand nombre de producteurs :



4 émissions radios pour mieux informer les producteurs de la venue des animateurs dans leurs localités ;



2 émissions au niveau de deux radios communautaires ont permis aux animateurs d'informer les producteurs du déploiement des agents de l'ANCAR ;



16 émissions radios pour sensibiliser les communes sur les bonnes pratiques agro-écologiques, la bonne gouvernance foncière et sur l'éducation environnementale.



SUCCÈS

Un large consensus impliquant divers représentants, acteurs et institutions publiques sur l'orientation, le contenu et l'opérationnalisation du projet. En effet, les activités de formation et de sensibilisation ont permis une prise de conscience des groupes vulnérables sur la nécessité et l'importance de la sécurisation foncière. Ce qui a été favorable à une bonne appropriation du projet par ces instances, une meilleure connaissance et information sur la législation foncière des populations, et sur les enjeux de la gestion durable du foncier. Ceci a permis d'enrichir les réflexions entre différents acteurs appelés à jouer des rôles différents avec des intérêts divergents par rapport à la problématique des enjeux du foncier.

Dans l'animation, la formation, et l'accompagnement l'expertise locale a été valorisée.



LIMITES

Les activités de sensibilisation et de renforcement des capacités ont été centrées sur la production de l'information sur le foncier. Les avantages sanitaires et nutritionnels en lien avec la pratique de l'agro-écologie n'ont pas été abordés de façon profonde.

Le besoin en information des communes, est supérieur à l'offre, les ressources humaines utilisées pour informer et animer les sessions de partage et les effectifs ciblés sont jugés insuffisantes.

La diffusion de l'information devait prendre en compte, les moyens traditionnels de communication surtout pour une massification de la connaissance sur la législation foncière.

En dépit de la sensibilité désormais engendrée par rapport aux enjeux fonciers, il n'y pas a eu de réflexion poussée sur des perspectives post-projets.

Une insuffisance dans la communication, les documents utilisés/réalisés dans le cadre des formations auraient dû être diffusés en interne aux communes et entre les communes.



IMPACT EFFETS

Une meilleure connaissance des textes a permis de limiter et de mieux gérer les conflits sociaux en lien avec le foncier, de vulgariser des textes sur la législation foncière dans le cadre de ce projet, et de favoriser des actions de sécurisation foncière surtout chez les femmes.



LES LEÇONS À TIRER

Le délai imparti pour le partage de l'information sur le projet et la mise en œuvre des activités est estimé comme étant insuffisant. Ceci est la cause de certaines réticences notées surtout avec le chef de village, et explique le retard de l'engouement noté chez les populations.

II. LES ACQUIS EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE FONCIÈRE INCLUSIVE

Les compétences que les bénéficiaires ont acquises ont été des vecteurs d'évolution de la conscience sur l'importance d'une gouvernance foncière équitable. L'amélioration des connaissances sur les droits et procédures fonciers, et sur l'importance de sécuriser les terres mise en valeur, ont contribué à générer une confiance en soi affichée par la population pour revendiquer leurs droits et améliorer l'accès sécurisé des femmes à la terre.

a. Processus d'obtention de titres d'affectation

Une démarche participative et itérative avec les différents acteurs (conseillers municipaux, chefs de villages, sous-préfet, animateurs fonciers, chefs coutumiers et religieux, leaders d'OP), a permis d'appréhender les limites de l'accès au foncier pour les femmes et les jeunes, non seulement en termes juridiques, mais aussi sociaux et culturels. Le CNCR porteur de cette initiative a instruit des espaces de dialogue au niveau communautaire et au niveau des organes d'aide à la décision, afin de s'informer et de susciter des débats et réflexions autour de la problématique.

Dans l'optique d'une approche persuasive, des activités d'information et de sensibilisation avec les autorités religieuses, coutumières et administratives, les services étatiques et les élus locaux, ont été des préalables. Des séances de travail ont été organisées avec les membres des commissions domaniales, les conseillers municipaux en charge de commissions environnement et agriculture et des animateurs fonciers des communes. Ces derniers ont également bénéficié des sessions de capacitation sur le Cadre Légal du Foncier, le Code Minier, la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) minière intervenant dans la zone, et sur les mécanismes participatifs de gouvernance foncière locale.

Les compétences locales ont été valorisées, et ce travail d'accompagnement en collaboration avec les acteurs locaux a suscité une volonté chez les populations, bien que timide dans ces débuts, de vouloir disposer d'un appui pour les actes pratiques de sécurisation de leurs terres agricoles.

Une stratégie d'opérationnalisation de l'appui à l'obtention des titres d'affectation a été mise en place, avec un dispositif de 18 animateurs fonciers en raison de 4 par communes et de deux superviseurs issus de l'ANCAR. La collaboration de ces binômes (agents ANCAR/animateur foncier local) par commune, avec une responsabilisation des membres des commissions domaniales a facilité une bonne mise en œuvre des activités de délibération et de régularisation au bénéfice des exploitations familiales.

Ce dispositif d'animateurs fonciers au niveau des communes, a interagit et pris en compte les différentes couches de la société, et a œuvré pour un accès équitable à la terre et la sécurisation des droits légitimes pour tous, conformément aux principes des DV.

Pour alléger les charges financières et les procédures des opérations foncières pour les producteurs locaux, le CNCR a mis à profit les agents de l'ANCAR basés sur place, après une formation et appuyés par les animateurs, pour la réalisation des plans parcellaires. Les déplacements des membres des commissions domaniales pour les actes de vérification et d'évaluation de la disponibilité de l'espace demandé, ont été également pris en charge par le CNCR. Au niveau des communes, les frais de réalisation de plans parcellaires ont été entièrement pris en charge par le CNCR, bien que cela n'ait pas été budgétisé dans le projet. Par conséquent, l'appui financier aux frais de bornage qui était prévus par le CNCR n'a pas été effectif.

SUCCÈS

Cette démarche a permis de favoriser l'accès équitable et sûr à la terre pour les femmes et les autres groupes qui n'y avaient pas accès du fait de leur position sociale.

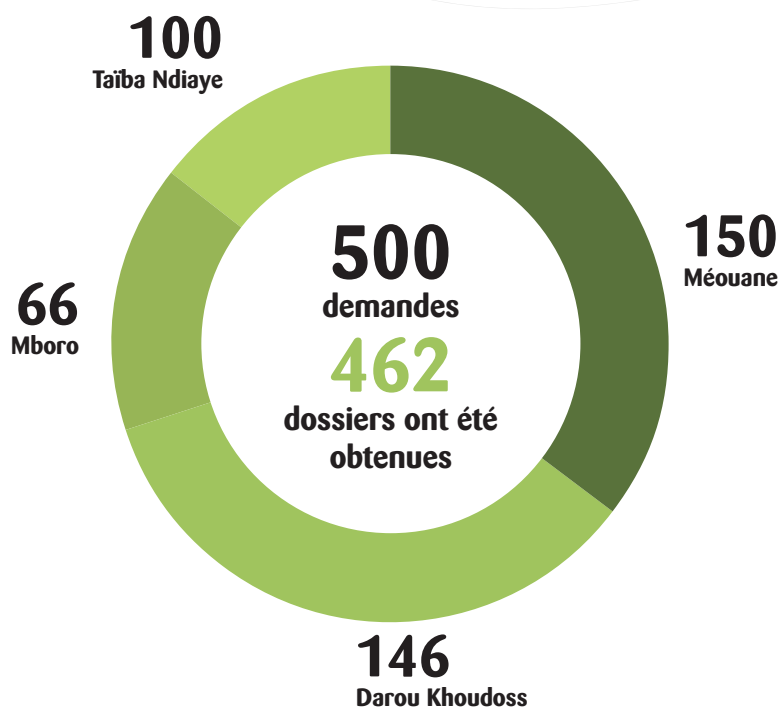
La collaboration des quatre Maires avec la mise en place d'un cadre de concertation, a facilité un accord sur la diminution des frais de bornage pour un délai d'un an, c'est-à-dire jusqu'en fin Mai 2021 ; au niveau de toutes les communes, et ces actes forts a été un élément déclencheur des demandes de délibérations.

Les frais de bornage sont passés de :

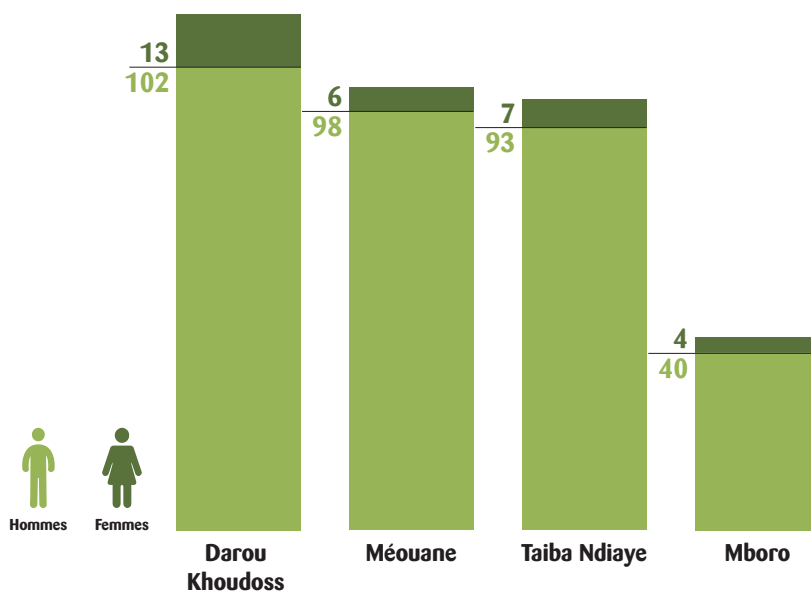
- ▶ **225.000 à 50.000 FCFA** par la commune de Taïba Ndiaye ;
- ▶ **100.000 à 50.000 FCFA** par la commune de Méouane ;
- ▶ **75.000 à 35.000 FCFA** par la commune de Darou khoudoss.
- ▶ **20.000 FCFA** pour Mboro

Le Maire de la commune de Méouane, après concertation avec ses conseillers, a pris une décision salubre, en prolongeant la diminution des frais de bornage pour un an de plus, afin de permettre à une plus grande frange de la population de bénéficier de cet avantage.

Sur l'objectif fixé par la démarche de **500 demandes**, **462** dossiers ont été obtenus, (**150 à Méouane**, **146 à Darou Khoudoss**, **66 à Mboro** et **100 à Taïba Ndiaye**).



En fin avril 2021, sur les **462 demandes** délibérations enregistrées, un total de **363** a été obtenu : **115/13 femmes** à Darou Khoudoss, **104/06 femmes** à Méouane, **100/07 femmes** à Taiba Ndiaye, **44/04 femmes** à Mboro.



Le Dispositif local d'animation et de collaboration fonctionnel entre les points focaux du CNCR et les agents de l'ANCAR déployés dans les communes ont facilité la réalisation des plans parcellaires sans l'aide d'experts géomètres qui interviennent souvent avec des facturations assez élevées.

Ces initiatives ont permis de mieux accompagnés financièrement, les femmes et les jeunes, qui s'étaient le plus souvent confrontés à la prise en charge des frais de bornage. Ces actions sont à encourager pour rester dans les principes des DV comme le respect de la non-discrimination.



LIMITES

Méconnaissance par la plupart des acteurs locaux du processus de délibération et une non maîtrise par les communes de leurs assiettes foncières du fait des concessions minières et zone de restauration.

En raison d'une non disponibilité de terre pour certaines communes, seules des actes de régularisations foncières ont pu se faire.

Faible marge de manœuvre des communes sur les terres, en raison de la forte présence des concessions minières et l'existence d'un périmètre de restauration

Les conflits liés à la superposition de droits et la non-maîtrise des assiettes

Des pratiques non conformes à la dynamique du projet exercé par certaines communes, telles que l'exigence de frais de 15 000 Fcfa avant l'obtention d'un extrait de délibération sont dénoncées.

Les activités pastorales ne sont pas trop prises en considération par les actions sécurisation foncière menées par le projet, qui comme les agriculteurs subissent le phénomène d'accaparement des terres surtout avec la présence des agrobusiness dans la zone. Il conviendrait une prise en compte de ces acteurs de l'élevage pour promouvoir l'inclusion sociale pour tous telque véhiculé par les DV.



IMPACT EFFETS

Avant l'avènement du projet, les communes de Mboro et de Darou khoudoss n'avaient pas enregistré de demande de délibération, pour Méouane sur les **05 dernières réunions** de la commission domaniale, avant le projet, seuls **10 dossiers** de demandes ont été enregistrés.

La dynamique de conscientisation à l'égard de leur droit foncier, a amorcé un début de négociation avec les industries minières, pour une mise à la disposition des sites déjà exploités au profit des exploitations familiales.

La publication des délibérations est systématique, et une plus grande maîtrise des différentes étapes de la procédure d'attribution des terres est observée grâce à l'appui du projet.



LES LEÇONS À TIRER

Dans le processus d'allocation des terres, la démarche participative a été déterminante, elle a permis de concilier les droits traditionnels aux lois modernes. Les droits coutumiers ont été intégrés et valorisé dans la mesure où, les détenteurs des droits fonciers ont été régularisés dans leurs droits.

L'information, la communication et les actions combinées des acteurs sont des éléments essentiels pour améliorer et favoriser un environnement propice au changement

Une bonne pratique à encourager est l'exigence de confirmation du chef de village avant tout dépôt de demande de délibération qui contribue à limiter les conflits.

L'engagement des leaders d'opinion locaux, des services techniques et des autorités administratives est également important et est garant de la durabilité du processus.

L'implication de certains leaders du CNCR qui sont par ailleurs des conseillers municipaux (Mboro et Darou Khoudoss) a facilité la mise en œuvre du projet. Car, ils ont su jouer de leur influence auprès du conseil municipal pour convaincre de la nécessité d'attribuer des délibérations aux producteurs.

Le fait d'avoir choisi certains conseillers municipaux comme animateurs fonciers et de les avoir formés a fortement contribué à faciliter la collaboration avec la commune et a beaucoup permis de convaincre le maire et ses collaborateurs sur la pertinence du projet.

b. Une charte intercommunale sur la gouvernance foncière

Un processus participatif d'élaboration de la charte intercommunautaire de gestion des ressources foncières a été conduit jusqu'à son terme avec une charte révisée et validée par tous les acteurs-clés du foncier au niveau des communes de l'arrondissement de Méouane.

Cet engagement local de gestion collective des ressources foncières et un accès sécurisé à la terre pour tous, constitue un cadre de l'opérationnalisation et de la dissémination des DV. Ce cadre ambitionne d'améliorer la gouvernance foncière locale autour d'une plateforme multi acteurs regroupant toutes les quatre communes.

La justification de charte est que, l'arrondissement de Méouane constitue une zone complexe en raison de l'intérêt des investisseurs et une convoitise des populations sur la spéculation foncière. Le benchmarking de la charte intercommunale sur la gouvernance foncière développé dans le Delta à Rosso, a permis à l'arrondissement de s'appuyer sur des résultats probants et d'opter pour la meilleure stratégie en vue d'améliorer la sécurisation et le cadre de gouvernance locale du foncier.

Mais de manière plus spécifique, l'IPAR a soutenu la mise en place de la Charte intercommunale de gouvernance foncière dans l'arrondissement pour la prise en compte de la question non moins importante du genre dans la Charte. Un plaidoyer qu'il a déjà eu à dérouler dans la localité dans ses interventions qui précèdent le projet. En plus du fait qu'une équipe de recherche avait aussi réalisé l'étude de faisabilité de la plateforme des Niayes.

Sur la base de l'existant, une évaluation sur la complémentarité des outils existants, procédés et instruments de gouvernance foncière développés par les partenaires du COPIL DV/GF, et celle proposée par le processus a été faite en vue d'une prise en charge optimale des enjeux locaux de la gouvernance foncière.

La Charte est perçue par les bénéficiaires comme étant un mécanisme de régulation, d'apaisement social et de médiation dans la gestion des conflits sur le foncier. Cette convention entre les différentes communes soutiendra une gestion commune durable et équitable de la ressource foncière au niveau de l'arrondissement, elle favorisera la transparence et la démocratisation du processus de gestion foncière.

Le processus de lancement de la charte intercommunale été fait dans le respect des principes des DV que sont la participation, subsidiarité, et la transparence. Le processus a démarré avec un atelier de partage au niveau de l'arrondissement pour recueillir des avis sur la démarche Cet atelier a été précédé de sessions de renforcement des capacités techniques de (08) animateurs fonciers endogènes en raison de deux (02) animateurs par commune. Avec l'accompagnement de l'IPAR, le CONGAD a procédé par des concertations zonales à la base afin de recueillir des propositions et suggestions de différentes catégories d'acteurs au niveau des quatre communes, sur les orientations et le contenu de la charte. Au total 14 ateliers de consultations locales ont été organisés en raison de, 04 à Darou Khoudoss, 03 à Méouane, 03 à Taïba Ndiaye, 04 à Mboro, avec **960 participants** personnes impliquées.

De ce fait, l'IPAR a pris en charge la formation de la totalité des animateurs fonciers ainsi qu'une participation à l'ensemble des ateliers zonaux de concertation en tant que coordinateur du secrétariat du comité de pilotage de la plateforme.

Toujours dans une démarche de facilitation, d'appui à la mise en place et de vulgarisation de ladite charte, l'IPAR a assuré une prise en charge financière des quatre ateliers communaux de validation des propositions zonaux, la participation à l'atelier de validation intercommunal et la prise en charge de l'aspect communication.

Une synthèse de propositions zonales, fera l'objet d'un atelier de partage et de validation des résultats de la concertation dans chaque commune, avec les autorités compétentes et les représentants des différentes zones.

Pour un suivi des engagements de la charte, des comités locaux de gouvernance foncière seront mis en place au niveau village, commune et arrondissement et bénéficieront de l'appui technique des animateurs fonciers.



SUCCÈS

En termes d'acquis, il y a lieu de retenir :

- La forte mobilisation des populations durant le processus d'élaboration (Planification, collecte des informations à la base, validation et partage des chartes)
- L'engagement des Maires à disposer d'un outil de gouvernance participative du foncier dans leurs collectivités territoriales
- La disponibilité d'animateurs fonciers locaux volontaires qui ont facilité la préparation des activités avec les Maires à l'échelle locale.
- L'appropriation des populations de la charte intercommunale sur la gouvernance foncière.
- La charte intercommunale sur la gestion foncière qui consolide la paix et la cohésion sociale des quatre communes.

La mise en place d'un espace de concertation des élus des quatre communes (association des maires de l'arrondissement), constitue un élément phare de succès enregistré.

La valeur ajoutée communautaire du projet a permis d'une part un renforcement des liens entre les communautés pour une meilleure gestion du foncier avec une implication des femmes. D'autre part, la responsabilisation et l'engagement des communautés dans le processus ont contribué à améliorer la qualité des contenus et constituent un ancrage social important pour la mise en œuvre des décisions et les interventions futures.

Les 04 chartes de gouvernance foncière communautaires et la charte intercommunale de gouvernance foncière dans l'arrondissement de Méouane ont été concrétisées.

La charte a permis aux conseillers de mieux comprendre leurs rôles et responsabilités, aux Maires d'être mieux outillées pour comprendre la ligne de conduite à avoir avec les industries minières et le dialogue politique à tenir avec les autorités territoriales pour influencer le processus de réforme prises du cadre de gouvernance foncière.



LIMITES

- La charte intercommunale est un document qui reflète les avis et la volonté d'inter communalisation mais n'a pas de soubassement juridique
- L'archivage foncier souffre d'insuffisances;
- Il y'a une absence de l'arrêté interministériel organisant le registre foncier ;
- Il y'a une absence de restitution aux niveaux zonaux. Les restitutions sont faites au niveau communal alors que le recueil des informations se faisait au niveau zonal.
- Le nombre de personnes imposé par le projet pour les rencontres est limité



LES LEÇONS À TIRER

Le fait d'inscrire le projet dans une démarche systémique, offre une perspective durable, et permet un consensus, grâce aux conclusions de la base qui ont alimenté le contenu de la charte

c. L'agro-écologie est un soutien économique à la sécurisation foncière des exploitations agricoles familiales.

L'introduction de l'agro-écologie dans la zone des Niayes, a été une option d'ENDA-PRONAT, en vue de soutenir la sécurisation économique foncière par la valorisation des terres à travers des systèmes de production durable. Pour accompagner le processus, un dispositif local d'appui-conseil sur l'agro-écologie, composé de trois agents de l'ANCAR et quatre animateurs locaux, est mis en place en collaboration avec les organisations de producteurs de la zone des Niayes.

Avant la mise en application de la pratique, une étude sur les pratiques de production horticoles existantes, a été menée, en vue de répertorier le potentiel horticole et de prioriser les systèmes d'exploitation pouvant être appuyés dans l'intensification agro-écologique et définir une stratégie cohérente et intégrée de développement et de promotion des filières identifiées. L'analyse des initiatives agro-écologiques existantes, a été effectuée avec l'outil multidimensionnel de la FAO pour la caractérisation de la transition agroécologique (TAE). A cet effet, huit enquêteurs locaux ont été formés sur l'outil de collecte.

Un échantillonnage aléatoire simple a permis de sélectionner **83 exploitations** à caractériser dans les quatre communes (15 Mboro, 33 Darou Khoudoss, 20 Taïba et 15 Méouane). Les résultats de l'étude ont montré que 52% des exploitations agricoles étudiées sont à un niveau de TAE favorable.

Sur la base des critères d'atteinte du seuil de TAE de 50%, de la disponibilité et du consentement du producteur, un choix a été porté sur 16 exploitations agricoles familiales, dont 6 détenues par des femmes (à raison de 4 par commune) pour être accompagnées. Des animateurs locaux ont été aussi recrutés pour leurs connaissances du milieu, et leurs compétences en termes de savoir en agro-écologie.

Un diagnostic a été fait sur les besoins en capacité, de faciliter la préparation des sessions de formation au profit des 16 exploitants agricoles choisis et des membres du dispositif local (3 agents ANCAR, 4 animateurs). Les formations se sont déroulées avec une alternance de sessions théoriques sur les concepts et fondamentaux de l'agro-écologie, et de sessions pratiques sous forme de champs écoles paysans (CEP). Des visites d'échange, au profit des exploitations familiales sélectionnées, ont été aussi organisées à la ferme BeerSheba (Sandiara) pour un partage de connaissance sur les pratiques agro-écologiques.

S'inscrivant toujours dans une dynamique visant une optique de transition agro-écologique dans les communes d'intervention du projet, un appui en matériel et intrants agricoles aux facteurs de production des exploitations familiales a été opéré. Seize (16) kits d'irrigation par aspersion, des sacs de semences, et des produits de traitement naturel des maladies végétales ont été mis à la disposition des producteurs.

Les 16 exploitations familiales, ont bénéficié d'un accompagnement très rapproché de la part du dispositif technique mis en place. La phase test vers la transition agro-écologique, s'est faite par une mise en valeur d'une parcelle agricole, d'une superficie de 0,25 hectare par producteur, équipée de système d'irrigation pour une meilleure gestion de l'eau.



SUCCÈS

Absence de réticences des producteurs pour l'appropriation de l'agro-écologie. Les producteurs sélectionnés sont perçus comme des modèles de succès par leurs pairs surtout avec l'introduction de système d'irrigation avec la maîtrise de l'eau dans le domaine du maraîchage. Les producteurs sont capables de fabriquer des alternatives aux produits fertilisants chimiques. Même sans la présence d'ENDA PRONAT, les animateurs locaux sont réguliers sur les terrains, et forment à leur demande d'autres producteurs sur la pratique l'agro-écologie.

A Taïba, 10 autres producteurs, ont adhéré à la culture agro-écologie et ont pu disposer du matériel nécessaire sans l'appui financier du projet. Des femmes se sont aussi organisées pour faciliter leur adhésion à l'agro-écologie, en initiant un système de cotisation pour pouvoir disposer du matériel nécessaire sur fond propre.

A Mboro, les producteurs sélectionnés ont fait des extensions de 0,25ha à 0,75ha de plus sur l'espace agricole initialement mis en valeur.

Certains producteurs ont été contactés pour d'autres projets, tels que Agri-jeunes, AMS, Eléphant vert etc. pour que leur espace agricole soit utilisé comme des champs école et pour faire des tests sur de nouvelles variétés. Les producteurs sont contactés par leurs pairs des autres communes pour disposer de formation sur place sur les pratiques agro-écologiques.



LIMITES

Les Perturbations liées à l'alimentation en eau, que connaissent la zone et les difficultés de maintenance du matériel par les producteurs;

Le coût des éléments et intrants pour la composition des éléments ne soit pas toujours disponible et accessible

Une petite partie des producteurs peine à maîtriser la formation et/ou ne disposent pas de moyens matériels adéquats pour réaliser les alternatives bio ;

Les produits horticoles issus de l'agro-écologie ne sont pas facilement commercialisés, en raison de la différence sur les prix par rapport à l'agriculture conventionnelle.

Les champs d'expérimentation de la culture agro-écologiques sont très enclavé ce qui ne facilite pas l'accès à la population souhaitant voir l'expérimentation



IMPACT EFFETS

L'appropriation, par les producteurs, des techniques de la culture, et l'appui à la mise en valeur préparent la mise à l'échelle de l'agro-écologie. Deux bénéficiaires de Mboro, ont reproduit sans appui certaines pratiques agro-écologiques qu'ils ont jugé utiles pour la fertilisation des sols.

La hausse des demandes d'adhésion de la part des producteurs pour l'agriculture agro-écologique ;

La conservation plus longue de la production issue de l'agro-écologie a été observée par les producteurs, et un gain de temps notifié, avec le système d'irrigation par aspersion qui permet au producteur de s'adonner à d'autres activités



LES LEÇONS À TIRER

L'ancrage local est important pour la réussite de l'expérience (avec implication des animateurs locaux.)

Du matériel (kit) détérioré a été observé au niveau de certains champs. Pour une meilleure prise en charge de la gestion des équipements, les producteurs doivent être impliqués et assumer eux-mêmes au moins une partie (en espèce ou en nature) les coûts des équipements.

La simplification des procédés techniques de l'agro-écologie peut faciliter leur appropriation par les paysans.

d. Une stratégie de mise en œuvre, une approche multi-acteurs

Ce programme est une réponse aux défis d'une gestion de gouvernance foncière inclusive, avec une dynamique de consultation, d'échanges, de mise en relation de respect des intérêts des différentes parties prenantes en particulier les communautés locales. Dans sa démarche globale le projet s'est appuyé, avant toute chose, sur les savoirs, et les moyens humains locaux.

Sa mise en œuvre a nécessité la mobilisation de divers partenaires technique et acteurs institutionnels. L'engagement et l'appui effectif des communautés et des collectivités locales a été déterminant. Les institutions a permis d'accroître l'efficacité et l'efficience de l'équipe d'intervention. La participation et l'implication des parties prenantes ont conduit à des résultats visibles, facilité l'engagement des bénéficiaires et permis une meilleure connaissance, par ces derniers, des lois et règlements sur le cadre foncier au Sénégal.

Sa pertinence réside sur la mise en convergence des objectifs sociaux, économiques environnementaux et organisationnels que les différents porteurs de LOA poursuivent à travers leurs interventions. Il concourt, de ce fait, à une meilleure cohérence des interventions autour de la gestion foncière tout en intégrant des réalités agro-écologiques des terroirs pour leur gestion durable. Il trouve aussi sa pertinence sur le fait qu'il a consolidé l'existant en s'appuyant sur une expertise locale avec les animateurs, en faisant des formations en complément de leurs compétences et en capitalisant les expériences avec les structures étatiques sur place.

C'est aussi un programme dont les axes sont en cohérence avec les politiques sectorielles sur le foncier et de gestion des ressources naturelles menées par le gouvernement du Sénégal, surtout dans les modes d'accès et de transmission (loi sur le domaine national) et la régulation des formes sociales d'usage de la terre (et des ressources qu'elle porte).

Ainsi, chaque partenaire technique porteur d'une LOA de par son intervention a contribué à l'atteinte globale du projet, pour apporter ensemble des réponses aux enjeux fonciers auxquels font face les populations dans l'arrondissement de Méouane.

Le CNCR, de par ses activités, rend la sécurisation foncière accessible à tous, ce qui est censée influencer les investissements indispensables à l'augmentation de la productivité agricole et au développement agricole dans son ensemble. C'est à ce niveau qu'ENDA PRONAT intervient et suscite la promotion de systèmes de production alternatifs et durable à travers les pratiques agro-écologiques. Quant au CONGAD, il promeut une gestion durable et rationnelle des ressources foncières et naturelles grâce à la responsabilisation des populations, des structures locales et des institutions coutumières et la promotion de l'échelon intercommunal dans la gouvernance foncière des espaces agricoles. IPAR en charge de la diffusion et de la vulgarisation, assure le partage des résultats et une large diffusion, auprès de différents acteurs à travers des approches qui valorise l'efficacité de la démarche du projet et des actions, afin d'assurer les conditions d'une durabilité des acquis.

La démarche du projet est impulsée par une approche participative, et la méthode d'intervention vise la prise en compte des intérêts de chaque groupe d'acteurs, le développement d'initiatives, et de synergie inter acteurs au niveau des communes cibles.

Aussi, afin de concevoir et de mettre en œuvre les actions répondant aux besoins des populations, la question du renforcement des capacités a été centrale pour permettre aux acteurs locaux de participer activement et de remplir pleinement leurs rôles et leurs fonctions dans le processus, de manière autonome, efficace et viable.



SUCCÈS

L'approche communautaire et locale développée par le projet s'est avérée pertinente pour la remontée des informations. L'idée forte est de considérer l'appropriation de la démarche comme un processus permettant de renforcer la responsabilisation et la mobilisation collectives des populations et des acteurs institutionnels concernant la gestion du foncier au niveau de leur terroir.

Les activités de formation et de communication élaborées sur toute la chaîne de mise en œuvre du projet ont permis une compréhension commune des objectifs, et la pertinence des activités qui seront menées.

En ce qui concerne le renforcement de capacité le projet est intervenu de manière holistique pour que tous les acteurs puissent avancer de manière coordonnée, en touchant très largement les élus locaux, les coutumiers, les institutions, les techniciens, les animateurs locaux, etc...



LIMITE,

Malgré une complémentarité logique des actions menées, l'approche d'une démarche intégrée est très peu développée, d'où l'absence d'une démarche formalisée autour du modèle de gouvernance intégré du foncier au niveau local (MoGIF). Cela peut s'expliquer par l'absence d'un outil de planification permettant d'organiser les interventions des différents porteurs de façon conjointe et articulée.

DIMENSION SOCIALE

Le renforcement de la cohésion sociale des groupes communautaires est fondamental pour l'appropriation et la durabilité des actions développées par l'approche, tout comme l'est la sensibilisation des différents groupes d'acteurs au sein des communes. Les différentes activités ont abouti à des alliances stratégiques, une synergie d'action à différente échelle et une meilleure orientation des actions d'initiatives d'amélioration de la gouvernance du foncier. L'approche intégrée place les populations au centre de la démarche en renforçant leurs capacités dans les dimensions technique pour une gestion équitable du foncier.

La mise en œuvre a permis de renforcer les connaissances et la capacité d'analyse des bénéficiaires sur des aspects en lien avec la gestion foncière et les pratiques agro-écologiques. L'engouement observé par la population à l'approche de la fin du projet, peut laisser espérer une continuité des actions pour une sécurisation foncière pour tous et une adhésion à de pratiques de gestion durable des espaces agricoles. Certains groupes de producteurs réfléchissent déjà sur comment mettre en place un système d'épargne pour disposer des kits d'arrosoir sur fonds propres.

DIMENSION TECHNIQUE

Elle consiste essentiellement à aider les communautés accéder au facteur de production et à accroître la production agricole sur le long terme, à gérer les ressources naturelles de manière durable et à améliorer la conservation. Tout ceci sur la base d'un cadre sécurisé qui minimise les risques et améliore la gestion équitable du foncier.



LES LEÇONS À TIRER

Le projet a eu un impact positif dans l'amélioration de la gestion foncière ; à la place du paquet d'outils intégrés, un modèle intégré de gouvernance foncière a été proposé sur la base des différentes actions menées par les différentes composantes du projet.

Dans une dynamique de gestion intégrée pour une gestion foncière équitable, les activités les plus facilement acceptées sont celles ayant des impacts à courts termes sur les conditions de vie des communautés cibles.



Récits



BINTA BA, PRODUCTRICE MBORO

Binta Ba, la cinquantaine passée, productrice dans la commune de Mboro, est issue d'une famille d'agriculteurs et mariée à un producteur agricole. Elle n'a jamais été scolarisée, et Binta a toujours été séduite par la culture maraîchère. Cet engagement pour le maraîchage lui a valu des participations à plusieurs formations, parmi lesquelles celle organisée par l'USAID et WINrock sur la production des semences de légumes dans le cadre des formations aux formateurs accordés à l'Union des maraîchers du littoral et une formation dans le cadre du PADEN. Elle fut également distinguée par le PADEN et a reçu le prix de la meilleure hortultrice, qui vise à récompenser les efforts entrepreneuriaux en horticulture.

Avant l'arrivée du projet, sur les espaces agricoles appartenant à sa famille, Binta exploitait plus de deux hectares avec la culture conventionnelle, et pratiquait de l'agro-écologie mais de façon très timide. Selon elle, avec la pratique de la culture conventionnelle, elle a pu produire à moindre coût, et à un temps record et lui permettant de vendre à des prix concurrentiels. Mais, cependant souligne qu'avec la pratique conventionnelle, les pertes en eau étaient considérables en raison du type d'arrosage utilisé, le besoin de main d'œuvre plus élevé, et une diminution progressive de la biodiversité autour des champs et la dégradation des sols étaient observés.

« On se rend compte qu'en réalité après une ou deux campagnes, que l'agriculture intensive coûte souvent plus qu'elle ne rapporte. » Binta BA

Avec l'arrivée du projet elle eut la chance de faire partie des seize (16) producteurs sélectionnés pour la phase test de la pratique agro-écologique et de pouvoir bénéficier d'un appui technique et matériel pour la mise en œuvre. Ce choix porté sur elle après une rude sélection, est considéré par Binta comme étant une reconnaissance sociale et la réalisation d'un vieux rêve car elle a toujours voulu pratiquer cette culture qu'elle faisait de manière informelle, mais elle a eu à visiter plusieurs producteurs qui l'a pratiqué.

Sa participation à la phase test lui a permis d'acquérir de nouvelles connaissances et renforcer ses compétences. Avec l'appui d'ENDA, Binta a pu abandonner définitivement les produits chimiques, et a été formée dans la fabrication d'alternatives agro-écologiques, comme le compost et le bokashi qui ont remplacé l'engrais chimique dans tous ses champs. Cette option lui a valu un gain d'économie assez significatif.

« On achetait le produit chimique à 7000 F.CFA. ENDA nous a formé à utiliser de la cendre qui est gratuite et du savon à 300 F.CFA le kilo comme alternative. » Binta BA

Avec le kit d'aspersion alloué par ENDA, le besoin en main d'œuvre est passé du double au simple, avec un moindre effort pour les travaux champêtres, ce qui permet à Binta de disposer de plus de temps et de s'adonner à d'autres activités.

Binta a déjà mis en valeur deux champs d'1ha et 1,5ha avec la pratique agro-écologique sur fond propre, et 0,25ha avec l'appui d'ENDA. Pour la production, cette année, elle a pu récolter plusieurs tonnes de pommes terre agro-écologique, vendues en grande partie à 350 FCFA le kilo, alors le kilo du conventionnel était à 250 F.CFA sur le marché local. Avec sa production de pomme de terre, elle a pu constituer une réserve semencière pour sa prochaine campagne.

« La conservation du produit agro-écologique est trois fois plus longue que celle issue de l'agriculture classique et même l'odeur de cuisson est différente » » Binta BA

Binta est devenue une productrice très sollicitée dans la zone dans la pratique agro-écologique. Elle fait l'objet de beaucoup de sollicitations de la part des autres producteurs de la commune et même au-delà, pour être formés par elle et voir les modalités pour pouvoir intégrer le projet afin d'arrêter l'usage des produits chimiques. Binta a été approchée par un grand producteur de fraise à Sangalkam, pour être formé par elle sur la production de bokashi.

Cependant, même si elle a pu écouler sa production cette année, Binta souligne le problème de commercialisation de la production agro-écologique qui n'est pas très bien connu et peine très souvent à trouver acquéreur, en raison de la différence du prix de vente entre l'agro écologique et le conventionnel.



MOUSSA GNINGUE, PRODUCTEUR MBORO

Moussa est un producteur agricole la soixantaine passée vivant dans la commune de Mboro. A l'arrivée du projet, il était déjà dans une logique d'abandon de l'agriculture conventionnelle en raison des difficultés liées à l'arrosage manuel où il avait beaucoup de perte en eau, et de la forte présence de vers de terres nuisibles aux récoltes, qu'il avait observé après chaque utilisation des fertilisants chimiques.

Moussa fait partie des quatre producteurs accompagnés par Enda dans la production agroécologique, après un processus de ciblage et de classement sur les quatre communes. Ce choix porté sur lui, la davantage motivé à se départir de la pratique de l'agriculture conventionnelle pour se

focaliser uniquement sur l'agro écologie, car même si l'agriculture conventionnelle est plus rapide et plus rentable, l'appui de Enda leur fait gagner beaucoup de temps avec les asperseurs et les a déchargés de la lourde tâche de l'arrosage manuel. En plus du gain de temps, la fertilisation des sols n'est pas compromise par les engrais bio et le bokashi ; elle est donc plus durable et, à long terme, plus rentable que l'agriculture conventionnelle. « Ce projet nous a beaucoup aidé et on attend vivement que vous continuez l'appui, voire même plus. Quand une organisation vous trouve dans votre activité et vous forme, vous appuie en semence et en techniques de production plus saines et plus rentables, c'est vraiment très généreux et nous en sommes vraiment reconnaissants. » Moussa

La formation a été assimilée au point que Moussa arrive à former d'autres producteurs qu'il invite à assister à chaque fois qu'il fait du compost et du bokashi. Il est l'un des producteurs de la zone qui s'adonne entièrement à l'agro écologique, depuis la formation reçu, il soutient n'avoir plus acheté des produits chimiques. Cependant il ne manque pas de recevoir souvent des critiques de la part de certains de ses voisins agriculteurs qui n'arrivent pas à comprendre le temps qu'il accorde à la préparation de son compost naturel.

ENDA l'a accompagné à valoriser 0.25 ha mais sous fonds propres il a réalisé une extension de la même superficie qu'il compte équiper en asperseur.

Moussa est persuadé que la production agro écologique est plus saine et plus avantageux pour la santé alors que l'agriculture conventionnel comporte des risques si la production est consommée avant les délais prescrit pour la disparition des produits chimiques appliqués sur le champ. De plus, il affirme que par rapport à l'agriculture conventionnelle, il peut être conservé plus longtemps. Il y'a une vraie différence et un avantage comparatif. Il investissait beaucoup d'argent sur l'engrais chimique, les arrosoirs et les pesticides avant le projet.

Témoignage



LO, AGENT ANCAR

Lo est un agent de l'ANCAR couvrant les zones de Pire et Méouane, il est membre du dispositif local d'animation formé par le CNCR.

Il soutient que le projet est venu à son heure, dans la mesure où elle répond à une demande sociale. Il soutient qu'avant l'arrivée du projet il y'avait une vraie méconnaissance des lois sur le foncier, même au niveau de certains conseillers et agents techniques. Le projet a donc permis, avec les ateliers zonaux, de sensibiliser sur le droit foncier. Et pour la démarche de sensibilisation, des visites à domicile ont été organisées dans un premier temps pour faire un diagnostic et mesurer le niveau de connaissance sur le foncier et évaluer le besoin de formation. Ces visites ont été suivies par des ateliers d'échanges et de sensibilisations dans les trois (3) zones de la

commune (Méouane, Mékhé village, Toubà FALL) avec une présence d'au moins 50 personnes par zone. »

La sensibilisation a permis aux femmes de savoir qu'elles peuvent accéder aux terres, par conséquent beaucoup de demandes ont été enregistrées et tous les dépôts ont été acceptés par le Maire. Ce qui est très significatif et important du fait du contexte particulier de la localité, qui est une zone très conservatrice des valeurs coutumières.

Mr Lô assure également qu'il y'avait une synergie dans les actions des composantes, car selon lui il était difficile de distinguer les membres de l'IPAR, CONGAD, CNCR, ENDA ou ISRA du fait de la complémentarité des activités.

«De par leur action, CONGAD et IPAR avaient la responsabilité d'informer et de sensibiliser la population sur l'importance et le besoin de sécurisation foncière, le CNCR à son tour, a accompagné la sécurisation foncière, la cartographie et la délibération. ENDA Pronat a appuyé la valorisation de la terre pour une agriculture durable, avec l'introduction de l'agroécologie. ISRA, quant à elle a appuyé la recherche, et IPAR en plus de la sensibilisation à également œuvré pour la valorisation et la diffusion des résultats. Par conséquent, on a senti une complémentarité entre les composantes.» Mr Lô

Cependant, il n'a pas manqué de souligner que plusieurs villages n'ont pas pu bénéficier des activités de sensibilisation, en raison de la courte durée du projet et des arrêts enregistrés en raison de la pandémie. Méouane compte près de 90 villages, accompagner 100 personnes dans la sécurisation foncière c'est quasiment 1 personne par village et c'est très peu, soutient Mr Lo. Et pour ce choix assez limité, certains parlent de favoritisme exercé par la commune par rapport aux villages. D'autres ont payé de leur poche après la sensibilisation pour obtenir un plan parcellaire afin de monter un dossier de sécurisation foncière.

Parlant de ce sous-entendu favoritisme, il a été observé que le choix porté sur les quatre producteurs accompagnés par ENDA n'a concerné qu'une seule zone de la commune, et selon lui cela n'a pas manqué de créer de la frustration chez les autres agriculteurs.

Comme recommandations, il suggère que pour les interventions futures que le projet ne se limite pas qu'à la culture maraîchère, pour pouvoir disposer d'un bon maillage. Le temps reparti entre la sensibilisation et la mise en œuvre a été jugé très court par la population, affirme Mr Lo.

Il y'a toujours des sollicitations, près de 200 en mai 2021, pour être accompagnés dans la sécurisation foncière du fait du succès généré par le projet. Et la demande ne cesse de croître fortement, pour un projet qui doit prendre fin dans un mois, par conséquent il y'a raison de réfléchir sur une prolongation des activités.

Conclusion et recommandation

La phase 2 du projet Directives Volontaires : « Gouvernance foncière inclusive pour améliorer la sécurité alimentaire, les moyens de subsistance et la consolidation de la paix » tire à sa fin mais les populations en demandent encore. Sa mise en œuvre a beaucoup contribué à l'amélioration de la gestion foncière dans la zone des Niayes. La collaboration des différents acteurs. Et l'accompagnement à travers la sensibilisation, la formation et surtout la valorisation des terres avec l'introduction d'une agriculture saine a été très bénéfique aux populations.

Avec les activités du projet, des avancées notables ont été observées avec la sécurisation foncière au profit de toute les tranches de la population et plus particulièrement avec les femmes. Ces dernières ont été appuyées et orientées par le projet avec l'appui des animateurs foncier pour l'obtention de documents légaux. A travers les initiatives mises en œuvre, une partie importante a été conscientisée sur l'importance de connaître les procédures de régularisation foncière.

Cette sensibilisation des bénéficiaires n'a pas manqué de produire des effets et impacts sur la population des zones non investies par le projet. Ce qui explique que les facteurs de succès identifiés concernent essentiellement les capacités du projet en termes de mobilisation d'acteurs et d'approche adoptée, l'engagement, la motivation des acteurs, et des messages qui sont simples et accessibles.

Au terme de l'expérience, il apparaît et la mise en place de dispositifs locaux tel que la commission domaniale élargie qui doit faciliter l'implication des femmes à la gestion foncière et la charte locale de gouvernance foncière un cadre de concertation des maires des quatre arrondissements permettent de croire en la durabilité des acquis. Ces mécanismes locaux devront soutenir l'optimisme qu'ont les populations quant à la pérennisation, mais souhaitent que aussi que l'accompagnement technique et financier ainsi que la formation soient élargis à d'autres zones de la commune. Les bienfaits de l'agriculture l'agroécologie introduite par le projet sont très appréciés, en raison de la qualité de la production, mais la population estime de manière globale, que la sensibilisation devrait plus prendre en compte les effets sur la santé et les qualités nutritionnelles, ces aspects ne sont pas trop vulgarisés par le projet. Des acteurs s'inscrivent cette durabilité, c'est le cas de plusieurs animateurs fonciers, qui se projettent déjà dans le futur et envisagent de poursuivre des actions de sensibilisation et de formation après la fin du projet, et d'élargir leur activité à d'autres acteurs des autres zones de la commune.

Cependant une absence d'une bonne coordination et d'une planification globale des activités sur le terrain des interventions est observée et même soulignée par les bénéficiaires. Les initiatives mise en œuvre du projet ont eu un succès avéré, cependant, elles restent insuffisantes en termes de couverture géographique. Il s'agit d'un modèle pilote qui mérite une poursuite et une extension, avec un changement d'échelle pour élargir l'expérience à d'autres zones géographiques.

Bibliographie

Agence italienne pour la coopération au développement, fao, plateforme nationale de gouvernance foncière au senegal, opérationnalisation phase 2 du projet dv senegal, avril 2020, 22 pages ;

Cncr, rapport intermédiaire, décembre 2019, 12 pages ;

Cncr, rapport intermédiaire, novembre 2020, 15 pages ;

Congad, rapport mi-parcours, ???, 12 Pages ;

Enda pronat, rapport narratif, janvier 2020, 12 pages ;

Enda pronat, rapport intermédiaire, septembre 2020, 11pages ;

Enda pronat, rapport final, février 2021, 9 pages ;

lpar, rapport a mi-parcours, décembre 2020, 13 pages ;

Isra, rapport de mi-parcours, ???, 6 Pages ;

Isra, état avancement, novembre 2020, 7 pages ;

Fall.N.C ; ndiaye.A.A, fall.A, capitalisation et valorisation des projets et programmes de développement guide méthodologique frao/warf 2009 ;

Villeval p. Et lavigne delville p., « Capitalisation d'expériences...expérience de capitalisations : comment passer de la volonté à l'action ? », Traverses, n°15, paris, lyon ; nogent-sur-marne, édition du groupe initiatives, handicap international et gret, 2004 ;

Ba a. F. Et sall s., Du terrain au partage : manuel pour la capitalisation des expériences, dakar, ied africain, ileia, 2007



Initiative Prospective Agricole et Rurale

Initiative Prospective agricole et rurale

Kër Jacques Faye, Immeuble Bilguiss,

67, Rond-Point VDN - Ouest Foire

Tél.: +221 33 869 00 79

www.ipar.sn

